

À tous les soumissionnaires
Intéressés par le Cahier des Charges
de la Consultation N°07/CI/2025
(Publié sur le site Web de la Poste Tunisienne)

Objet: Amendement relatif au Cahier des Charges de la **Consultation N°07/CI/2025** pour «l'Acquisition des scanners de documents avec chargeur automatique».

Faisant suite aux réclamations formulées par un soumissionnaire et relatives au Cahier des Charges cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer, par le présent amendement, la réponse appropriée:

A remplacer le tableau initial dans la page 2 relatif aux critères minimums par le tableau suivant :

Désignation	Quantité	Garantie
Scanner à Plat avec Chargeur Automatique des Documents ADF	12	Une durée d'un (01) an à partir de la date de la réception quantitative et qualitative provisoire.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Centre Informatique

Moez BEN HARIZ

